

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

NOMINATION DU PRÉSIDENT DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DES JEUX EN LIGNE -
(N° 1425)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par
M. Assaf, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

A l'alinéa 1^{er}, substituer au mot : « treizième », le mot : « quatorzième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur de décompte.